



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2078

Lyon 2e - 3e - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2ème, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3ème et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif "Accueil des Ukrainiens" - EI 02012, 03079 et 03441

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2078 - LYON 2E - 3E - APPROBATION DE LA GRATUITE PARTIELLE DE LA MISE A DISPOSITION DE TROIS LOGEMENTS SIS 2BIS RUE DES FORCES A LYON 2EME, 1 RUE COMMANDANT DUBOIS A LYON 3EME ET 142-144 RUE ANTOINE CHARIAL A LYON 3EME, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "ACCUEIL DES UKRAINIENS" - EI 02012, 03079 ET 03441 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de trois logements sis :

- 2bis rue des Forces à Lyon 2^{ème} ;
- 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3^{ème} ;
- 142/144 rue Antoine Charial à Lyon 3^{ème}.

Relevant de son domaine privé et actuellement vacants.

Attachée à optimiser et à valoriser son patrimoine, notamment en vue de répondre à des besoins sociaux d'urgence, la Ville de Lyon a souhaité affecter au dispositif « Accueil des Ukrainiens » ces trois logements qui sont dans un état qui permet d'accueillir rapidement des occupants. Il s'agit, pour la Ville de Lyon, très investie dans le soutien aux réfugiés ukrainiens, de contribuer par une pluralité d'actions à cette démarche de solidarité.

A cette fin, ces logements ont été mis à disposition de l'association Habitat & Humanisme Rhône qui répond à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté. Elle agit en faveur du logement, de l'insertion et de la création de liens sociaux.

A ce titre, la Ville de Lyon et l'association Habitat & Humanisme Rhône ont signé deux conventions d'occupation précaire et révocable du domaine privé communal d'une durée d'une année, relative à la mise à disposition desdits logements, moyennant le paiement d'un loyer de 22 368 euros (vingt-deux mille trois cent soixante-huit euros) par an. L'association Habitat & Humanisme Rhône est chargée d'accueillir et de suivre dans ces logements les personnes déplacées ukrainiennes.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt général du projet poursuivi, au titre de la politique d'accueil des réfugiés ukrainiens, une gratuité partielle représentant 50 % de la valeur locative est proposée, soit un montant de 11 184 euros (onze mille cent quatre-vingt-quatre euros).

Il restera à la charge de l'association Habitat & Humanisme Rhône un loyer de 11 184 euros (onze mille cent quatre-vingt-quatre euros) ainsi que les fluides (abonnements et consommations).

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 3^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité partielle de la mise à disposition des trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2^{ème}, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3^{ème} et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3^{ème}, pour un montant de 11 184 euros (onze mille cent quatre-vingt-quatre euros), est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire aux conditions ci-dessus et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET